



## PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 13 mai 2019.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Les demandes d'autorisation de travail pour les étudiants étrangers se font désormais sur le web

L'unité départementale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Grand Est (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) expérimente [workinfrance.beta.gouv.fr](https://workinfrance.beta.gouv.fr).

Ce site web innovant permet aux étudiants étrangers titulaires d'un titre de séjour délivré par la préfecture de Haute-Marne et à leurs employeurs de faire leur demande d'autorisation provisoire de travail plus rapidement. Une solution développée dans le cadre d'une startup d'Etat, pour faciliter les démarches des usagers, grâce au numérique.

Les étudiants étrangers et leurs employeurs peuvent désormais faire leur demande d'autorisation provisoire de travail en ligne, en seulement quelques minutes, via la plateforme <https://workinfrance.beta.gouv.fr>. Ce téléservice permet d'effectuer ses démarches à distance et de suivre, en temps réel, l'instruction de son dossier. Les personnes concernées sont averties par courriel d'une éventuelle difficulté et de la délivrance de l'autorisation. La téléprocédure permet de diminuer la durée de traitement des demandes : un gain de temps pour l'utilisateur et pour les agents.

Work in France est en version bêta car ce nouveau service reste expérimental et n'est pour l'instant pas disponible dans tous les départements.

Work in France est un projet développé dans le cadre nouveau des startups d'Etat promues par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Première startup des ministères sociaux, elle a été conçue par une petite équipe d'agents publics, volontaires pour travailler sur l'utilisation du numérique afin de simplifier les démarches administratives et faciliter la vie des usagers.

### **Contact Presse :**

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55